

La culture accessible en cadeau

Comme tu le sais, cette année, l'environnement a pris d'assaut nos dessous de sapins. Dans ces changements de mentalité, pourquoi ne pas offrir la culture en cadeau ? Nous sommes chanceux à Québec : la culture a vu son offre augmenter largement dans les dernières années. Nouveaux cinémas Le Clap à Loretteville et à Ste-Foy, théâtre Le Diamant, rénovation du Capitole, pour ne nommer que ces quelques exemples. En plus, si tu n'as pas fini l'achat de tes cadeaux, voilà une excellente solution. Et même pas besoin de sortir de chez toi pour acheter des billets.

Je vais te dire qui tu devrais amener voir un événement de culture : ceux et celles qui te font te dire chaque année : « Je ne sais pas quoi lui offrir, il ou elle a déjà tout ! » Les premiers sur la liste sont tes grands-parents. Voici la seule chose qui leur ferait réellement plaisir : avoir un moment privilégié avec leurs petits-enfants. Un spectacle devient alors le meilleur cadeau que tu peux offrir.

Les statistiques sont claires. Un aîné sur deux de plus de 75 ans est malentendant. Donc même si ta mamie te dit qu'elle ne l'est pas, il y a de bonnes chances qu'elle le soit ! Savais-tu que la majorité des salles de spectacle de la ville de Québec sont équipées de système d'aide à l'audition ? En plus, pour les jeunes que nous sommes, ces appareils sont extrêmement faciles à faire fonctionner. C'est un baladeur que tu allumes, tu ajustes le volume, puis tu mets les écouteurs. Le son du spectacle sera amplifié et directement dans les oreilles. En plus d'offrir de ton temps, tu offres une culture accessible à une personne qui t'est chère, sortie qu'elle n'aurait certainement pas faite si tu n'avais pas été là pour lui offrir cette opportunité.

Les personnes malentendantes ne savent souvent pas qu'un tel système existe, ou encore ne savent pas comment l'utiliser. Certaines salles de spectacle ne voient pas l'intérêt d'investir dans la promotion, la formation des employés et l'entretien des systèmes. Savais-tu que l'acquisition de ces systèmes est une obligation ? Les salles de spectacles qui ont plus de 100 mètres carrés, construites ou rénovées après le 17 mai 2008, sont assujetties au Code du bâtiment et doivent donc éliminer les obstacles pour les personnes handicapées. Elles sont tenues d'avoir un appareil d'aide de suppléance à l'audition, mais étrangement ce n'est pas une obligation que le système soit fonctionnel ! Certaines salles vont le laisser dormir sur le comptoir, ou d'autres vont acheter

des systèmes qui ne conviennent pas du tout à la réalité des personnes malentendantes.

Dans tous les cas, moi, je n'ai jamais été aussi touchée que lorsque j'ai vu ma mamie qui riait aux blagues de Guillaume Lemay-Thivierge dans la pièce « Fais-toi une belle vie ! » en même temps que tout le monde à la salle Albert-Rousseau.

En tant que jeune avec des valeurs environnementalistes et qui cherche à encourager la culture locale, amène ta grand-mère ou ton grand-père au théâtre, au cinéma, à un spectacle d'humour, à un concert et mets en action les systèmes d'aide à l'audition !

Je tiens à remercier toutes les personnes œuvrant dans les salles de spectacles qui travaillent à promouvoir l'accès à la culture pour les personnes malentendantes.

Anne-Sophie Verreault
Petite-fille d'une mamie malentendante
Pour le comité d'accessibilité de l'APDA